

Séance du : 28 mars 2024

n° 21/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Serge BARTHES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Judith ARDON, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Dominique GUIRAUD, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, Alain SARTORI

En exercice : 63

Présents : 34

Avaient donné pouvoir :

Jean-Pierre BOMBAIL à Pierre BODIN, Valérie GRAFEUILLE ROUDET à Christine BIGNON, Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Marie-Hélène VAUTHIER à Michel FERRET.

Nombre de voix : 38

Excusés :

Sophie ADROIT, Evelyne CESSSES, Marie-France LOISEL, Martine MARECHAL, Christiane PALOSSE,

Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE, Jacques DANJOU, Hervé RAMONDA.

Objet : Vote du Budget Primitif 2024 Toiture Photovoltaïque (budget annexe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la délibération n°32/2022 du 8 décembre 2022 portant création d'un budget annexe dédié à la toiture photovoltaïque,

Vu la délibération 19_2023 du 6 avril 2023 créant un SPIC,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation et extension du siège administratif du PETR du Pays Lauragais, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture du bâtiment.

Par délibération 32_2022 du 8 décembre 2022, le comité syndical a délibéré pour la création d'un budget annexe appliquant la nomenclature M4 dédié à cette opération. Celui-ci relate l'ensemble des dépenses et recettes de l'activité. Le principal des dépenses sera constitué des frais d'accès au réseau, de la consommation d'énergie, la maintenance, et les recettes seront composées principalement de la revente d'électricité et de la TVA.

Monsieur le Président précise qu'un Service Public industriel et commercial a été créé à cet effet.

Il rappelle que le Comité syndical est l'instance constituant le conseil d'exploitation de ce SPIC et a pouvoir de délibérer sur le budget primitif de ce budget annexe.

Monsieur le Président indique que le budget primitif 2024 a été établi sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires du 29 février 2024 et validé par le Bureau réuni le 14 mars 2024.

Monsieur le Président présente les différents éléments pris en compte pour l'élaboration de ce budget primitif 2024 :

- Des charges à caractère général
- La revente d'électricité à EDF, la récupération de la TVA

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Président appelle l'assemblée à se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,
Adopte le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :**

Budget Annexe : budget Toiture photovoltaïque

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 536,50 €	2 536,50 €
Investissement	1 036,50 €	1 036,50 €
Total	3 573,00 €	3 573,00 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.88.88.88

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le budget primitif du budget principal est joint en annexe.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 28 mars 2024

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège Mairie d Avignonet Lauragais

Siège Administratif 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. 04 68 00 00 00

Courriel : contact@payslauragais.com

